

République Française  
Département  
Nièvre  
Commune de Saint Eloi

## Séance du Lundi 16 Novembre 2015

L'an 2015, le 16 Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la Mairie sous la présidence de DUCREUX Robert Maire.

### Présents :

M. DUCREUX Robert, Maire, Mmes : BEAUJOUAN Aline, CHENU-CAZENAVE Anne, DUTRIEU Annie, JALOUALI Muriel, JANDOT Yvette, LEGRAND Dora, MANTOUE Danièle, MM : CAZENAVE Philippe, FUCHS Christian, LEGRAND Daniel, MERLIN Christian, MONGIN Thierry, RODEIA Dominique, SIHR Alain, VALLE Nicolas

Absents : Absent(s) ayant donné procuration : Mme PLET Bozena à Mme LEGRAND Dora, M. CHAVANCE Cyril à Mme MANTOUE Danièle  
Absent(s) : Mme DAUDIER Manon

Secrétaire de séance : M. SIHR Alain

Date de la convocation : 09/11/2015

### réf : 2015/067 : avancement de grade : proposition de création d'un poste d'agent de maîtrise Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder à la création d'un poste d'agent de maîtrise suite à la réussite de l'examen professionnel par Monsieur CARROUE Pierre, actuellement agent technique 1<sup>ère</sup> classe.

Lors de la commission du personnel du 02/11/2015, à l'unanimité, les membres ont émis un avis favorable pour cette création à compter du 01/04/2016 (avis de la CAP en mars 2016).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 pour et 2 abstentions : Muriel JALOUALI et Thierry MONGIN), approuve la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

### réf : 2015/068 : avancement de grade : proposition de création d'un poste d'adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder à la création d'un poste d'adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe par ancienneté au profit de Madame MARLIAC Jacqueline, actuellement adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe.

Lors de la commission du personnel du 02/11/2015, à l'unanimité, les membres ont émis un avis favorable pour cette création à compter du 01/04/2016 (avis CAP mars 2016).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18), approuve la création d'un poste d'adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (26/35e) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

**réf : 2015/069 : avancement de grade : proposition de création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2014/090 du 09/12/2014 approuvant l'avancement de grade par ancienneté au poste d'agent technique 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/12/2015 concernant Mr NOIROT Philippe, actuellement adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

La CAP a émis un avis favorable le 02/03/2015 pour cet avancement de grade.

La commission du personnel a émis un avis favorable le 02/11/2015 pour cet avancement de grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18) :

- approuve cet avancement de grade à compter du 01/12/2015
- autorise le Maire à créer le poste d'agent technique 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/12/2015
- autorise le Maire à supprimer le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01/12/15

**réf : 2015/070 : bibliothèque : proposition d'augmentation du temps de travail hebdomadaire de l'adjoint du patrimoine**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame MARLIAC Jacqueline, adjoint du patrimoine, souhaite augmenter son temps de travail, soit de 24h à 26h hebdo, ceci afin de satisfaire aux activités croissantes de la bibliothèque, notamment avec les prestations des écoles à compter du 01/01/2016.

Le pourcentage d'augmentation du temps de travail étant inférieur à 10 %, le passage de 24h à 26h entraîne une augmentation de 8.33%, le comité technique du CDG n'a pas à être sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (15 pour) et 3 abstentions (Dominique RODEIA, Thierry MONGIN, Alain SIHR) accepte cette proposition.

**réf : 2015/071 : tableau annuel d'avancement de grades : délibération d'approbation**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires notamment son article 17.

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 79 et 80.

Vu le tableau d'avancement de grade dressant la liste des agents pouvant bénéficier d'un avancement au titre de l'année 2016 ;

Après avis favorable de la commission du personnel réunie le 02/11/2015 ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure des avancements de grade, il convient de procéder à la création d'un certain nombre de postes dont le financement sera prévu au BP 2016, sous réserve de l'avis de la commission paritaire du 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Il s'agit de :

- La création de 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet (35/35<sup>e</sup>)
- La création de 1 poste d'adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe (26/35<sup>e</sup>)

Ces créations de postes permettent d'assurer les perspectives d'évolution de carrière pour le personnel dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives au statut de la fonction publique territoriale. Ces ajustements permettront également de conforter et de développer l'action des services municipaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la modification du tableau des effectifs selon les modalités exposées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité et 2 abstentions (Muriel JALOUALI et Thierry MONGIN), sous réserve de l'accord de la CAP :

- approuve le tableau annuel d'avancement de grade 2016
- approuve les propositions ci-dessus
- décide d'inscrire au BP 2016 les finances nécessaires pour la création de ces postes
- autorise le Maire à signer toutes les pièces justificatives nécessaires à l'application de cette délibération

### **réf : 2015/072 : tableau annuel des effectifs : délibération d'approbation**

#### **Notifiée par la Préfecture en date du :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 2 mars relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les changements de grade, nominations, mutations et départs à la retraite intervenus au cours de l'exercice 2015,

Vu le tableau d'avancement de grade dressant la liste des agents pouvant bénéficier d'un avancement au titre de l'année 2016,

Après avis favorable de la commission du personnel du 02/11/2015

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs à compter du 01/01/2016 selon le tableau ci-dessous :

#### **catégorie A**

1 poste 35 h                      grade : attaché territorial                      service administratif

#### **catégorie B**

1 poste 35 h                      grade : rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe                      service administratif

#### **catégorie C**

1 poste 27 h  
postale/administratif                      grade : adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe                      service agence

1 poste 8h                      grade : adjoint technique 2<sup>e</sup> classe                      service technique

1 poste 35 h                      grade : adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe                      service administratif

1 poste 35 h                      grade : adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe                      service administratif

1 poste 35 h                      grade : agent de maîtrise principal                      service technique

1 poste 35h                      grade : agent de maîtrise                      service technique

1 poste 35 h                      grade : adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe                      service technique

1 poste 35 h                      grade : adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe                      service technique

1 poste 35 h                      grade : adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe                      service scolaire

1 poste 29h50	grade : adjoint technique 1ère classe	service scolaire
1 poste 20h	grade : adjoint technique 2e classe	service entretien
1 poste 19h50	grade : adjoint technique 2e classe	service entretien
3 postes 28.27/35	grade : ATSEM principal 2e classe	service éducation
2 postes 35h	grade : adjoint animation 1ère classe	service animation
1 poste 35 h	grade : adjoint animation 2e classe	service animation
1 poste 26h	grade : adjoint du patrimoine 1ère classe	service culturel
1 poste CAE 24/35 <sup>e</sup> du 31/08/15 au 30/08/16		service entretien
1 poste emploi avenir 35/35 <sup>e</sup> du 10/08/15 au 09/08/16		service technique

Le tableau présenté ci-dessus tient compte des modifications apportées au tableau annuel des avancements de grade pour 2016. Par conséquent, les postes ci-après seront supprimés sous réserve de l'avis du comité technique paritaire du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 :

- La suppression d'un poste d'agent technique 1<sup>ère</sup> classe (35/35<sup>e</sup>)
- La suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe (24/35<sup>e</sup>)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 pour) et 2 abstentions (Muriel JALOUALI et Thierry MONGIN) arrête le tableau des effectifs de la commune comme indiqué ci-dessus

**réf : 2015/073 : gestion des absences : délibération pour recrutement lors des absences du personnel**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise le 11/12/2012 (délibération 2012/063) concernant le remplacement des agents en cas d'arrêt maladie.

Il est nécessaire de compléter cette délibération afin de pouvoir recruter du personnel lorsque des agents sont en formation, et dès lors que le personnel extra et périscolaire est en congé annuel.

La commission du personnel a émis un avis favorable le 02/11/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18) autorise le Maire, de façon permanente, à effectuer le remplacement des agents selon les critères indiqués ci-dessus.

**réf : 2015/074 : Bons de Noël : proposition d'attribution d'un bon d'achat au personnel**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Mme MANTOUE Danièle, Adjointe aux Finances, propose l'octroi de bons d'achat pour le personnel municipal, au titre de l'année 2015, pour les récompenser de leur assiduité et faire face au surcroît de travail. Toutefois, seuls les agents présents et n'ayant pas été absents plus de deux mois dans l'année 2015 peuvent en bénéficier au titre de l'année 2015

Lors de la Commission du personnel du 02.11.2015, la somme de 50 € par agent a été validée, suivant les critères indiqués ci-dessus.

Les bons d'achat pourront être utilisés à LECLERC et LECLERC MULTIMEDIA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité et une abstention (Philippe CAZENAVE), approuve cette proposition.

**réf : 2015/075 : commission "urbanisme" : demande d'intégration à la commission urbanisme d'un conseiller municipal**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Dora LEGRAND, conseillère municipale, souhaite intégrer la commission urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 pour) et 2 abstentions (Daniel LEGRAND et Muriel JALOUALI), accepte l'intégration de Mme LEGRAND Dora dans la commission urbanisme.

**réf : 2015/076 : SYCTOM : remplacement du représentant titulaire**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission d'un conseiller municipal, il est nécessaire de désigner un remplaçant titulaire au SYCTOM.

Il précise que la démission de ce conseiller a eu conséquence l'intégration d'un nouveau conseiller municipal, à savoir Monsieur VALLE Nicolas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18 pour) accepte que Monsieur MONGIN Thierry, anciennement suppléant du SYCTOM, devienne titulaire. Monsieur VALLE Nicolas sera suppléant au SYCTOM.

**réf : 2015/077 : syndicat du Bassin Versant de la Nièvre : remplacement du représentant suppléant**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission d'un conseiller municipal, il est nécessaire de désigner un remplaçant suppléant au syndicat du Bassin Versant de la Nièvre.

Il précise que la démission de ce conseiller a eu conséquence l'intégration d'un nouveau conseiller municipal, à savoir Monsieur VALLE Nicolas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (17 pour) et une abstention (Dominique RODEIA) accepte que Monsieur VALLE Nicolas soit suppléant au syndicat du Bassin Versant de la Nièvre.

**réf : 2015/078 : Eglise de Chaluzuy : étude de la demande de subvention de l'association "Les Amis du Vieux Chaluzuy"**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur Daniel LEGRAND, 1er Adjoint, rappelle la délibération n° 2015/035 du 23/04/2015 relatif à l'accord de principe d'une subvention pour la rénovation de l'église de Chaluzuy dont le montant devait être fixé au dernier trimestre 2015.

Il propose une subvention d'un montant de 2000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (17 pour) et une abstention (Muriel JALOUALI), décide l'octroi d'une subvention d'un montant de 2000 euros au profit de l'association de l'église de Chaluzuy.

**réf : 2015/079 : Continuité de la mise en accessibilité des bâtiments communaux : demande de subventions**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Dans le cadre de la continuité de la mise en accessibilité des bâtiments communaux, concernant l'aménagement de l'autre partie du rez de chaussée en deux salles de réunion,

Monsieur MERLIN Christian, 4ème adjoint, propose de demander les subventions suivantes :

- DETR
- Réserve parlementaire ou du Sénat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18), accepte cette proposition.

Arrivée de Manon DAUDIER

**réf : 2015/080 : Accueil de loisirs : délibération pour autoriser le maire à signer la convention, de la CAF**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la contrat enfance et jeunesse de la CAF s'est terminé le 31.12.2014.

Il est donc nécessaire de le renouveler pour la période 2015-2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (19) autorise le maire à signer ce contrat.

**réf : 2015/081 : Décisions modificatives : pour amortissements antérieurs**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour amortir les études concernant le projet du giratoire sorite sud de Saint-Eloi, de la façon suivante :

- Article 6811 (Dépenses) -Chapitre 042 : 14 040.57 €
- article 28031 (Recettes) - Chapitre 040 : 14 040.57 €
- article 023 : - 14 040.57 €
- article 021 : - 14 040.57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité(19) accepte cette décision modificative.

**réf : 2015/082 : Décisions modificatives : pour intégration de frais d'études**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour intégrer les frais d'études des projets suivants :

- frais d'études Bassin de Rémeron
  - dépenses 2315 chapitre 041 : 4090.52 €
  - recettes 2031 chapitre 041 : 4090.52 €
- frais d'études plans Mairie
  - dépenses 21311 chapitre 041 : 4592.64 €
  - recettes 2031 chapitre 041 : 4592.64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité(19) accepte cette décision modificative.

**réf : 2015/083 : admission en non valeur : délibération d'approbation**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour admission en non valeur concernant des produits irrécouvrables d'un montant de 330.88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (19), approuve cette proposition.

Départ de Madame Aline BEAUJOUAN qui a donné sa procuration à Christian MERLIN

**réf : 2015/084 : MELA : proposition d'une convention pour l'occupation des locaux et autorisation donnée au Maire pour la signature**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Monsieur le Maire propose d'établir une convention avec MELA pour l'occupation des locaux du rez-de-chaussée de la Mairie.

Après débat, il s'avère qu'une nouvelle convention est inutile puisqu'il en existe déjà une.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (17 voix pour) et 2 contre (Bozena PLET et Dora LEGRAND), décide qu'il n'y aura pas de nouvelle convention et exige que les locaux actuellement utilisés par MELA soient libérés au plus tard le 31/08/2016. Un courrier devra être adressé à MELA avec une copie de la présente délibération.

**réf : 2015/085 : activités périscolaires (NAP) : proposition d'instituer un tarif à compter du 01/01/2016**

**Notifiée par la Préfecture en date du :**

Madame Anne CHENU CAZENAVE, adjoints aux affaires scolaires, informe que la commission scolaire en date du 09/11/2015 a émis le souhait d'instaurer une tarification annuelle pour les NAP (nouvelles activités périscolaires) à raison de 35 euros par année scolaire, ceci afin de faire appel à des intervenants extérieurs.

Les membres de l'opposition (Dominique RODEIA, Thierry MONGIN, Muriel JALOUALI) proposent que les indemnités du maire et des adjoints soient réduites de 20 % afin de financer les NAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité 12 voix pour (Robert DUCREUX, Danièle MANTOUE, Cyril CHAVANCE, Dora LEGRAND, Bozena PLET, Anne CHENU CAZENAVE, Philippe CAZENAVE, Daniel LEGRAND, Aline BEAUJOUAN, Christian MERLIN, Annie DUTRIEU, Christian FUCHS) 2 abstentions (Nicolas VALLE et Yvette JANDOT) et 5 voix contre (Manon DAUDIER, Dominique RODEIA, Muriel JALOUALI, Thierry MONGIN, Alain SIHR), décide de fixer le tarif des NAP à 35 euros par année scolaire à compter du 1er janvier 2016.